

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024**

**CM2024/12/16/31-10 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (CRHH)**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 10 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L5219-1,

**Vu** l'article R. 362-13 du code de la construction et de l'habitation,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2020/09/25/23-35 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

**Vu** la délibération CM2020/12/01/42-17 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

**Vu** la délibération CM2021/02/12/17-13 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

**Vu** la délibération CM2021/04/07/22-09 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

**Vu** la délibération CM2021/12/17/21-11 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

**Vu** la délibération CM2022/04/04/35-12 relative à la désignation ~~des représentants de la~~ Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

**Vu** la délibération CM2022/12/16/20-12 relative à la désignation des représentants de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),

**Vu** les résultats du scrutin,

**Considérant** la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière de planification de la politique de l'habitat,

**Considérant** que la Métropole du Grand Paris doit être représentée au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement par le président ou son représentant et onze conseillers titulaires et leurs suppléants,

**Considérant** que Monsieur Dominique BAILLY, conseiller métropolitain, a démissionné de son mandat de représentant de la Métropole au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,

**Considérant** que la Métropole du Grand Paris doit ainsi désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en remplacement de Monsieur Dominique BAILLY,

**Considérant** qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**MODIFIE** la délibération CM2020/09/25/23-35 portant désignation de Monsieur Dominique BAILLY en tant que représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,

**DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement :

- Madame Claire de CLERMONT TONNERRE

**PRÉCISE** que le président la Métropole du Grand Paris est membre de droit du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

**PRÉCISE** que sont désignés pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, les représentants suivants :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis CAHENZLI (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Eric CESARI (CM2020/09/25/23-35)
Madame Agnès TOURY (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Laurent CATHALA (CM2020/12/01/42-17)
Monsieur Michel LEPRETRE (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Philippe BOUYSSOU (CM2020/09/25/23-35)
Monsieur Patrick JARRY (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Laurent RUSSIER (CM2020/09/25/23-35)
Monsieur Pascal PELAIN (CM2020/09/25/23-35) Monsieur Patrice LECLERC (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Jean-Pierre BARNAUD (CM2020/09/25/23-35) Monsieur Azzedine TAIBI (CM2020/09/25/23-35)
Madame Marie-Pierre MARCHAND (CM2024/10/11/27-13)	Madame Aurore THIROUX (CM2021/02/12/17-13)
<b>Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE</b>	Madame Françoise LECOUFLE (CM2021/02/12/17-13)
Monsieur Philippe DALLIER (CM2020/12/01/42-17)	Madame Virginie DASPET (CM2021/02/12/22-09)
Madame Katy BONTINCK (CM2021/12/17/21-11)	Monsieur Ian BROSSAT (CM2021/02/12/22-09)
Madame Afaf GABELOTAUD (CM2022/12/16/20-12)	Madame Joëlle AMOZIGH (CM2022/04/04/35-12)

**DIT** que cette désignation sera notifiée au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en Ile-de-France et au conseiller métropolitain désigné.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.